



**DELIBERATION N° 25/168 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ACCORDANT UN MANDAT SPÉCIAL À MME MURIEL FAGNI**

CHÌ CUNCEDE UN MANDATU SPECIALE À A SIGNORA MURIEL FAGNI

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 octobre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
M. Didier BICCHIERAY à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Anna Maria COLOMBANI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Joseph SAVELLI
M. Romain COLONNA à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Paula MOSCA
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Michel SAVELLI à M. Georges MELA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Santa DUVAL
M. François SORBA à Mme Elisa TRAMONI
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN
M. Hyacinthe VANNI à Mme Françoise CAMPANA
M. Alex VINCIGUERRA à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Muriel FAGNI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3123-19 et son titre II, livre IV, IVème partie, et particulièrement son article L. 4135-19,
- VU** la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives, modifiée par les délibérations n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018, n° 19/164 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019 et n° 23/138 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2023,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 adoptant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,
- APRES** avoir accepté, à l'unanimité, de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés (41 voix POUR : les représentants des groupes « Fà Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte » et « Un' Altra Strada »),

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSIDERANT le départ de Mme Muriel FAGNI,

À l'unanimité,

Ont voté POUR (41) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu

LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

N'ont pas participé au vote (15) : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

ACCORDE un mandat spécial à Mme Muriel FAGNI, en sa qualité de Présidente de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, afin de participer au voyage d'études « anti-mafia » organisé par le Rectorat d'Académie à Rome et Naples du 11 au 14 novembre prochains.

ARTICLE 2 :

AUTORISE la prise en charge par la Collectivité de Corse des frais de transport, d'hébergement et de restauration afférents à ce déplacement.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 octobre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS